

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : [sdeg16@sdeg16.fr](mailto:sdeg16@sdeg16.fr)  
Site internet : [www.sdeg16.fr](http://www.sdeg16.fr)

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente



**BUDGET ANNEXE**

**2011**

**TRES HAUT DEBIT**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

SOMMAIRE

**I. Informations générales**  
 p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

**II. Présentation générale du budget**  
 p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser  
 p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III. Vote du budget**  
 p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
 p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
 p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.15 A1 - Présentation croisée par fonction		X	
p.17 A1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X	
p.19 A1 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X	
p.20 A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		X	
A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme			
A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes			
A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type taux			
A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes			
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			
A2.7 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier			
A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie			
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements			
A4 - Etat des provisions			
A5 - Etalement des provisions		X	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes			
A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Section de fonctionnement			
A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Section d'investissement			
A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement			
A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement			
A8 - Etat des charges transférées			
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers			
A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)			
A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)			
A10.3 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)			
A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)			
A11 - Emploi des crédits communaux dans le cadre de la subvention globale			
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X	
B1.2 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X	
B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X	
B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X	
B1.5 - Etat des engagements reçus		X	
B1.6 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.23 C1.1 - Etat du personnel			
C1.2 - Action de formation des élus		X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X	
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X	
<b>D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.25 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes			X
D2 - Arrêtés et signatures		X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)		0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )		0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		

Informations fiscales 2009 (1)						
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)		Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier	Fiscal	Financier	Fiscal	Financier
3 taxes	0,00		0,00			
Taxe professionnelle	0,00		0,00		0,00	
4 taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	1,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	1,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.  
 (1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).  
 (2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les communes de moins de 10 000 habitants, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.  
 (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération,...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de l'observation générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.  
 (4) Le CHIRP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

**POUR MEMOIRE**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :  
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;  
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;  
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 ;  
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2010.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	A 11 851,00	G 11 851,00
Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
+		+

REPORTS DE L'EXERCICE 2010	C (si déficit)	I (si excédent)
Report en section de fonctionnement (002)	D	J
Report en section d'investissement (001)		
=		=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	11 851,00	= G+H+I+J	11 851,00
--------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (1)	E	K
Section de fonctionnement	F 402 272,40	L 4 693 482,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	= E+F	= K+L

RESULTAT CUMULE	= A+C+E	G+H+K
Section de fonctionnement	11 851,00	11 851,00
Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité de gestion au 31/12 de l'exercice précédent et en recettes, aux recettes correspondantes au 31/12 de l'exercice précédent. Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.231-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 402 272,40	L 4 693 482,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	4 693 482,00
23	Immobilisations en cours	402 272,40	0,00



**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

	II	
	B1	

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	1 951,00		1 951,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 900,00		9 900,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00		0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00		0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>11 851,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 851,00</b>
		+	
		<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 851,00</b>

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectation	(8)	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26 Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-1 Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		+	
		<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre ;  
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
 (4) Sont les opérations d'ordre relatives aux opérations de plus de 100 000 habitants ;  
 (5) Si la collectivité applique la règle des provisions budgétaires ;  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;  
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou elle ou qu'il crée ;  
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation, En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

	II	
	B2	

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes dive	0,00		0,00
73 Impôts et taxes	11 851,00		11 851,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 Produits financiers	0,00		0,00
77 Produits Exceptionnels	0,00		0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>11 851,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 851,00</b>
		+	
		<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 851,00</b>

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectation	(8)	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-2 Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		+	
		<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
		<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2010)		Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		Mandats émis	Charges rattachées	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 951,00	0,00	1 951,00	0,00	0,00
62871	A la collectivité de rattachement (2)	1 951,00	0,00	1 951,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 900,00	0,00	9 900,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattaché	9 900,00	0,00	9 900,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		11 851,00	0,00	11 851,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		11 851,00	0,00	11 851,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secto	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 851,00	0,00	11 851,00	0,00	0,00
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2010						0,00

D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2010 0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
 (2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012 ;  
 (3) Si le mandatement des (CNC de l'exercice et l'exercice N-1, le montant du compte 6812 sera négatif ;  
 (4) Si le mandatement des (CNC de l'exercice et l'exercice N-1, le montant du compte 6812 sera négatif ;  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;  
 (6) Dont 675 et 676 ;  
 (7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2010)		Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		Titres émis	Produits rattachés	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	11 851,00	0,00	11 851,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	1 765,00	0,00	807,37	0,00	957,63
74758	Autres groupements	10 086,00	0,00	11 043,63	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		11 851,00	0,00	11 851,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		11 851,00	0,00	11 851,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 851,00	0,00	11 851,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2010						0,00

R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2010 0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;  
 (4) Dont 776 ;  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2010)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	16 121 549,00	0,00	402 272,40	15 719 276,60
2315	Installations, matériel et outillage techniques	16 121 549,00	0,00	402 272,40	15 719 276,60
	Total des dépenses d'équipement	16 121 549,00	0,00	402 272,40	15 719 276,60
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	16 121 549,00	0,00	402 272,40	15 719 276,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	16 121 549,00	0,00	402 272,40	15 719 276,60
Pour information		0,00			
D001 Déficit d'investissement reporté de 2010					

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2010)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	4 693 482,00	0,00	4 693 482,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
1322	Régions	1 191 446,00	0,00	1 191 446,00	0,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	2 502 036,00	0,00	2 502 036,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 428 067,00	0,00	0,00	11 428 067,00
1641	Emprunts en euros	11 428 067,00	0,00	0,00	11 428 067,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	16 121 549,00	0,00	4 693 482,00	11 428 067,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	16 121 549,00	0,00	4 693 482,00	11 428 067,00
	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
021	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	0,00	0,00		
040	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	16 121 549,00	0,00	4 693 482,00	11 428 067,00
Pour information		0,00			
R001 Excédent d'investissement reporté de 2010					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
 (2) Voir état II B.3 pour le détail des opérations d'équipement ;  
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040=RF 042 ;  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040=RF 042 ;  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (6) Dont 152 ;  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041 ;

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
 (2) Voir annexe IV A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;  
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DR 042 ;  
 (4) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041 ;



Code INSEE	SDEG 16	CA	2011
Budget Annexe "Très haut débit"			

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)	
	DEPENSES	0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
<b>RECETTES (répartition)</b>							
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00

Solde du financement (3)	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A
	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;  
(3) Indiquer le signe algébrique.

SDEG 16	CA	2011
Code INSEE	Budget Annexe "Très haut débit"	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)	<b>A1</b>

(2)	Libellé	Non Ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	----------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		11 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 851,00
Réalizations		11 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 851,00
011	Charges à caractère général	1 951,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 951,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (3)</b>		11 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 851,00
Réalizations		11 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 851,00
74	Dotations, subventions et participations	11 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 851,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 272,40	0,00	402 272,40
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 272,40	0,00	402 272,40
<b>RECETTES (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 693 482,00	0,00	4 693 482,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 693 482,00	0,00	4 693 482,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 291 209,60	0,00	4 291 209,60

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

15

SDEG 16	CA	2011
Code INSEE	Budget Annexe "Très haut débit"	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)	<b>A1</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

16

Code INSEE	SDEG 16 Budget Annexe "Très haut débit"	CA	2011
------------	--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	<b>A11</b>

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>11 851,00</b>	<b>11 851,00</b>
011 Charges à caractère général	1 951,00	1 951,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 900,00	9 900,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>11 851,00</b>	<b>11 851,00</b>
74 Dotations, subventions et participations	11 851,00	11 851,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser  
C-1-1-B

17

11 851,00  
11 851,00

Code INSEE	SDEG 16 Budget Annexe "Très haut débit"	CA	2011
------------	--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	<b>A11</b>

**FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement**

CHAPITRES	81 Services urbains	Total
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser  
C-1-1-B

18

0,00  
0,00

<b>Code INSEE</b>	<b>SDEG 16</b> <b>Budget Annexe "Très haut débit"</b>	<b>CA</b> <b>2011</b>
-------------------	--	-----------------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b> <b>DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A12</b>

**FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement**

CHAPITRES	81 Services urbains	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	0,00	0,00
Non individualisées en opérations	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement reçues (sau	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement  
C-1-1-B

111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

Code INSEE	SDEG 16 Budget Annexe "Très haut débit"	CA	2011
------------	--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.9

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		indices en euros	indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	écarts d'indices zone euro	indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	écarts d'indices hors zone euro	autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours total						
	Encours						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours total						
	Encours						
(C) Option d'échange (swap)on	Nombre de produits						
	% de l'encours total						
	Encours						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours total						
	Encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours total						
	Encours						
(F) Autres type de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours total						
	Encours						

B-3-4-A29

20 bis

Code INSEE	SDEG 16 Budget Annexe "Très haut débit"	CA	2011
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)			
		IV	A2.1

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (3) (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations affectées à l'emprunt" doivent être inscrites.  
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 669.  
(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES  
A6.1

A6.1 DETAIL DES DEPENSES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Réalisations (mandats émis)	Crédits à annuler
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D	I		
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C	II		
	Transferts entre sections = C+D			
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)			
	Charges transférées (D) = E+F+G			
	Travaux en régie (E)			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)		(2)	

Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
D001		IV

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES  
A6.2

A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Réalisations (titres émis)	Crédits à annuler
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		III	
			(3)	

Opérations de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
III	R001	R1068	V

Excédent = (II)-(I)	Déficit = (I)-(III)	Excédent = (II)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-IV (4)
0,00	0,00	0,00	0,00

Montant
Dépenses financières (IV)
Recettes financières (V)
Solde (recettes - dépenses)
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C12763) et charges transférées (D) (5)

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Hors charges transférées (hors affectation de mandats, chapitres sans réalisation).  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Indiquer le signe algébrique.  
(5) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(3) Le virement de la section de fonctionnement ne donne pas lieu à l'émission de mandats (chapitres sans réalisation).  
(4) Indiquer le signe algébrique.  
(5) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES  
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2011

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (2)		1	1	1
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	1
FILIERE TECHNIQUE (3)		3	3	0
Directeur Général	A	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2	0
Total général		4	4	1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/05/001/02/C du 23 mars 1995  
(2) Catégories : A, B, ou C

1  
1  
3  
1  
2  
4  
1  
1  
3  
1  
2  
4  
1

IV - ANNEXES  
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2011

AGENTS NON TITULAIRE (Emploi pourvu)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)
			Indice	Euros	
Directrice Adjointe	A	ADM	0	0,00	CDI
Total				0,00	

(1) CATEGORIES : A, B et C  
(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)  
FIN : Financier  
TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)  
C06 : Communication  
C07 : Culture  
MS : Médico-social  
MT : Médico-technique  
SP : Sportif  
CULT : Culturel (dont enseignement)  
ANIM : Animation  
Soc : Fonction sociale  
ENT : Entretien  
CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)  
(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts  
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)  
3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...) ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi  
3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel  
3-3 : article 3, 3ème alinéa : emplois permanents à temps non complet (31H30) dans les communes de plus de 2000 habitants  
39 : article 39 travailleurs handicapés catégorie C  
47 : article 47  
110 : article 110  
A : autres (préciser)

